

Fait le 18/03/2019

COMITE SYNDICAL DU 6/03/2019

PROCES-VERBAL

Effectif légal du Comité Syndical 27 délégués titulaires et 27 délégués suppléants

L'an deux mille dix-neuf le 6 mars à 20 heures, à la Mairie de Cusy s'est réuni le Comité Syndical du SMIAC.

Etaient présents les délégués suivants :

<i>SOUS BASSIN</i>	<i>NOM</i>	<i>PRENOM</i>	<i>PRESENTS</i>	<i>ABSENTS</i>
BAS CHERAN				
	<u>DELETRAZ</u>	<u>BRUNO</u>	Vote X	
	<u>BONNET</u>	<u>GUILLAUME</u>	Vote X	
	<u>BOUVIER</u>	<u>EUDES</u>		X
	<u>LACOMBE</u>	<u>JEAN PIERRE</u>	Vote X	
	<u>TRANCHANT</u>	<u>EDITH</u>	Vote X	
	<u>JACOB</u>	<u>JULIEN</u>		Excusé
	<u>BOUVIER</u>	<u>SERGE</u>		X
	<u>BERNARD GRANGER</u>	<u>SERGE</u>	Vote X	
	<u>BLANC</u>	<u>PIERRE</u>	Vote X	
	BOUCHET	STEPHANE		X
	KRATTINGER	PHILIPPE		X
	ROSSILLON	JEAN LUC	Vote X	
	VUACHET	ANDRE	Vote X	
	BACHELARD	CHRISTIAN		X
	RICHARD	PASCALE		X
	CHATEL	BERNARD		X
	MOLLIER	ALAIN		X
TRANCHANT	YOHANN		X	

MOYEN CHERAN				
	<u>MARTIN</u>	<u>JEAN CLAUDE</u>		Pouvoir à M. FAVERON
	<u>DELORME</u>	<u>NOELLE</u>	Vote X	
	<u>PETIT</u>	<u>SERGE</u>	Vote X (+ 1 pouvoir de M. LAMOUILLE)	
	<u>LAMOUILLE</u>	<u>ALAIN</u>		Pouvoir à Serge PETIT
	<u>PERDRIX</u>	<u>MARIE LUCE</u>		X
	<u>REY</u>	<u>GILLES</u>	Vote X	
	<u>PERCEVEAUX</u>	<u>MICHELLE</u>	Vote X	
	<u>BRUSSOL</u>	<u>LAURENT</u>		X
	<u>REY</u>	<u>JACQUES</u>		X
	FAVERON	MICHEL	Vote X (+ pouvoir de M. Martin)	
	ABEL	FRANCOIS	Vote X	
	BILLET	THIERRY		X
	MUGNIER	GUY		X
	PITTE	ALAIN		X
	FRANCOIS	GILLES	Vote X	
	DEL GATTO	LAURENT		X
	BOLLARD	ALAIN		X
	LAVIGNE DELVILLE	FRANCOIS		X
	HAUT CHERAN			
<u>CHASSOT</u>		<u>ALOIS</u>		X
<u>DUPERIER</u>		<u>PIERRE</u>	Vote X (+ un pouvoir de M. HEMAR)	

<u>FRESSOZ</u>	<u>JEAN PIERRE</u>		X
<u>REGAIRAZ</u>	<u>DAMIEN</u>	Vote (+ pouvoir de M. Darvey)	
<u>BERTHOUD</u>	<u>LUC</u>		Excusé
<u>BOULNOIS</u>	<u>VINCENT</u>		X
<u>HEMAR</u>	<u>PIERRE</u>		Pouvoir à M. Duperier
<u>DARVEY</u>	<u>ALBERT</u>		Pouvoir à M. Regairaz
<u>CHAREYRE</u>	<u>HUGUES</u>		X
GERARD	PIERRE		X
DELHOMMEAU	ERIC		X
BONNIEZ	ANNICK		X
RENOIR	MARION		X
ARMENJON	FRANCOIS		X
GAMEN	PHILIPPE		X
VENTURINI	JEAN MARC		X
VINCENT	ADELINE		X
CAILLE	LOUIS		X

Compte rendu du 6 mars 2019

Monsieur Jean-Luc ROSSILLON est élu secrétaire de séance.

Le Président :

Je rappelle l'historique récent : le DOB prévu le 25 janvier 2019 a été reporté afin de détailler davantage les projets et procéder à leur priorisation.

Il faut à présent prendre des décisions sur une sélection puisqu'au fil des discussions il apparaît que le reste à charge proposé par le SMIAC ne tient pas dans la contribution que les EPCI ont décidé d'allouer au syndicat.

Les problématiques et discussions portent donc sur ce reste à charge d'une part, et d'autre part sur la clé de répartition. En effet, la clé de répartition historique ne convient pas à tout le monde et il est nécessaire de faire un choix qui fasse consensus. La volonté de préserver la cohérence de bassin versant, en lien par ailleurs avec les leviers de financements, quant à elle, fait l'unanimité des EPCI adhérents.

La maîtrise des restes à charge avec des seuils qui ont été imposés récemment par les EPCI, a ainsi été prise en compte dans la présentation de ce soir, avec une nouvelle clé de répartition qui devrait, justement, faire consensus.

En revanche, le projet INTERREG ALCOTRA ne peut être amputé ; n'est pas négociable. Fabio PESCE est présent à la séance pour préciser les enjeux et l'état d'avancement du syndicat ainsi que de nos partenaires italiens sur le dossier. Le SMIAC n'a quasiment pas avancé alors que nos partenaires sont à plus de 50% des dépenses. L'équipe rivière est le cœur du programme européen, sans équipe rivière, au moins à minima, il n'y aura pas de programme européen et donc pas de leviers de subventions.

Le dossier INTERREG est un dossier signé depuis septembre 2017 et comptablement engagé.

Fabio PESCE prendra la parole dans quelques instants pour nous alerter sur la situation catastrophique pour nos partenaires italiens en cas d'interruption du projet.

Un point sur le transfert de la compétence GEMAPI. Cette prise de compétence GEMAPI implique une responsabilité qu'il faudra assumer. Le SMIAC ne pourra le faire sans les moyens financiers pour l'assumer.

Une autre demande des élus membres porte sur la maîtrise des frais de fonctionnement et leur évolution : Il est clair que le contexte actuel, avec les élections pour 2020 qui approchent, n'est pas simple. Dans un an et demi certaines choses seront remises à plat. Ceci dit, il est important de préserver l'acquis et le rendre compatible avec le futur.

Le budget 2019 qui vous sera présenté le 20 mars est élaboré dans le cadre d'un PPI. Il faut en effet savoir que les co-financement pour les actions GEMAPI ne sont possibles que dans le cadre d'un plan pluriannuel d'investissements. L'Agence a été très claire à ce sujet, la condition pour qu'elle finance est d'avoir une visibilité à plusieurs années sur les actions.

Concernant l'eau pluviale en lien avec les inondations, comme j'ai pu le constater lors d'une réunion récente avec Grand Annecy, des diagnostics ont été faits concernant les eaux pluviales urbaines (pluie faibles, pluies moyennes, les pluies fortes, les ruissellements). Aujourd'hui c'est une compétence des EPCI. L'Interconnexion avec le GEMAPIEN n'est pas claire à ce jour ; vouloir tout formaliser au niveau opérationnel et écrire noir sur blanc les prises en charges respectives n'est pour l'instant pas possible.

Il y a également des exigences de l'état par rapport au SDAGE (obligations réglementaires).

I s'agit de tenir compte de tous ces paramètres pour pouvoir aujourd'hui avancer. Les documents envoyés récemment tiennent compte de l'ensemble des paramètres.

Après de nombreuses rencontres, le PPI proposé à la séance semble acceptable par tous les partenaires tant sur ses aspects opérationnels que financiers. Il préserve la cohérence de bassin versant, est compatible avec les exigences des services de l'Etat et relevant des co-financeurs que sont l'Agence de l'Eau, le Département et Région.

Ce qui est proposé au débat d'orientation budgétaire préserve le futur et permettra de monter un contrat multithématique qui sera un levier de financement complémentaire.

C'est un socle qui permettra d'aller plus loin et de construire le futur. Si le DOB est aujourd'hui accepté par les membres du comité, un contrat multithématique pourra être formalisé dans la foulée.

Le Président après avoir donné le contexte ainsi que l'historique récent ouvre le débat et passe la parole à Matthieu CHARNAY qui commente le diaporama sur la période écoulée 2014/2018 et la prospective financière présentée sur 4 ans 2019/2022.

Le diaporama est annexé au présent PV

Je vais vous présenter les éléments de cadrage financiers. Premier point retour sur la clôture 2018 : on a clôturé le compte administratif. Deuxième point : on parlera du débat d'orientation budgétaire avec une vision pluriannuelle sur les programmes à 3 ans et les conséquences sur l'équilibre budgétaire du SMIAC, le besoin d'emprunt et le montant des participations des EPCI.

La variable aujourd'hui, c'est les participations des collectivités membres.

Je fais un retour sur la période écoulée 2014/2018 et le compte administratif tel qu'il se présente pour 2018.

Pour ce qui est des charges de fonctionnement courant vous voyez immédiatement que cela varie énormément d'une année sur l'autre. Pourquoi ? Parce que cela varie en fonction du programme d'actions engagé par le SMIAC.

A ce titre l'année 2018 est plutôt une année conséquente en terme d'études et de programme d'actions bien que largement en retrait par rapport à l'exercice 2015 qui était une année record.

Sur les charges de personnel, il y a une structuration dans le cadre de la future prise de compétence GEMAPI. Donc sur 2018 il y a eu l'embauche du Chef d'équipe rivière avec une subvention en face et

l'extension du temps de travail de la personne en charge de l'administratif ; ce qui explique le ressaut en terme de charges de personnel observé sur l'exercice 2018.

Sur le personnel, vous aurez aussi un focus précis sur les dépenses et les recettes de subventions qui vont en face.

Le SMIAC a un engagement de dette : il a déjà des emprunts existants, avec une remontée attendue sur 2019 et 2020 sans rien faire. Pourquoi ? L'endettement monte sans rien faire parce que l'on a des emprunts à court terme qu'il fallait rembourser en 2019 et qui ont été convertis en emprunts à long terme, ce qui va générer des remboursements dès l'année 2019.

Ce n'est pas le fruit des investissements que l'on va réaliser, c'est mécaniquement la consolidation d'emprunts à court terme en emprunt à long terme sur 10 ans.

Lorsqu'on cumule toutes les charges de fonctionnement financées par le SMIAC pour l'année 2018, on a 527 000€ de dépenses (y compris de reversement aux partenaires italiens de 76 000€) et 172 000€ sur le personnel et élus.

Sur le fonctionnement courant on voit que c'était une année avec des études assez importantes.

La dette est contenue autour de 100 000€. Le SMIAC a touché des financements à reverser aux partenaires italiens pour un montant de 76 000€ dans le cadre du programme ALCOTRA.

Pour le volet recettes, on rappelle qu'en 2018 le choix qui avait été fait d'opter pour un budget que je qualifierais d'attente, avec une participation figée à 6,33 € par habitant du bassin versant, participation qui nous générait une recette des collectivités membres de 235 000€.

En terme de contributions : Grand Annecy 68 868 €, Grand Chambéry 33 088€, Rumilly 126 288€ et Grand Lac on est à 6772€.

Je rappelle, un budget d'attente, avec des contributions à 6,33 € par habitant bassin versant.

Pour les recettes courantes du SMIAC, on a vu que les charges étaient plutôt élevées en 2018 mais les recettes le sont également en raison des programmes d'actions qui ont généré des subventions en face.

Vous retrouvez les 235 000€ de contribution des 4 EPCI membres et les subventions pour des partenaires financeurs sur les programmes d'actions.

Vous voyez qu'il y a beaucoup de dépenses mais également beaucoup de recettes de la part des partenaires financeurs. Une partie de ces recettes est répartie dans le reversement aux italiens pour 76 000€. Donc 451 000 € de recettes nettes de subvention à reverser.

Quand on regarde l'équilibre des recettes courantes et récurrentes et les charges que le SMIAC doit financer, on a un déséquilibre en terme d'affichage financier. Cela ne veut pas dire que le budget est en déséquilibre mais le budget vit aussi grâce aux excédents et réserves des années antérieures.

Cela veut dire que si vous n'aviez pas les excédents et réserves antérieurs, vous auriez un budget en déséquilibre. Autrement dit le SMIAC a un petit bas de laine qui n'est pas énorme en terme de montant. Ce bas de laine a été constitué aussi par le recours à l'emprunt et, quand on regarde en lecture brute, les recettes de la collectivité et les charges qu'il y a en face, aujourd'hui vous voyez hormis 2016, que la structure a du mal à trouver son équilibre ; d'où la question du dimensionnement des participations des collectivités membres !

C'est un sujet qui revient de manière récurrente : avec 6,33€ par habitant comme on l'a voté en 2018 on voit que le SMIAC a du mal à avoir une visibilité à long terme.

Concernant les investissements : pour les travaux 2017, on était à 181 000€. 2018 a été une année de temporisation avec seulement 55 000€ de travaux engagés par le SMIAC. Le SMIAC a rentré des emprunts et a même, sur certaines années, surfinancé certains travaux ce qui lui a permis de constituer de la réserve sur laquelle on vit aujourd'hui.

C'est un schéma économique qui est un peu atypique puisqu'on a une structure qui par ses recettes propres ne fait pas l'équilibre strict, mais qui le fait en faisant rentrer des emprunts par anticipation.

Pour terminer ce préambule sur les résultats de 2018, dans la lecture budgétaire vous retrouvez les participations des collectivités telles qu'elles avaient été votées en 2018, soit 235 000€.

Le résultat est de 298 000€ de réserve disponible à la clôture budgétaire, qui provient à la fois du fonctionnement et à la fois de la section d'investissement où l'on a plus de recettes que de dépenses.

On attaque donc l'exercice budgétaire 2019 avec des réserves disponibles de l'ordre de 298 000€ au niveau du syndicat. Est-ce que c'est beaucoup ou pas ? Tout dépend du dimensionnement des travaux qui se profilent : 6 Millions de travaux à faire dans les quelques années qui viennent, cela peut partir extrêmement vite.

On rentre maintenant sur 2019 et sur une vision pluriannuelle, notamment des programmes et des investissements, avec un scénario qui est construit au niveau de la préparation budgétaire sur un postulat de départ qui est le versement de la somme de 444 000€ en 2019 par les EPCI.

On a donc construit par déduction avec ces 444 000€ de recettes ce que le syndicat est en mesure de porter comme travaux sur les 3 ou 4 années qui viennent.

Les travaux sont regroupés dans le diaporama par grandes rubriques en fonction de l'intitulé technique. On a des reports de l'année 2018 qui se décaleront sur l'exercice 2019, des reports en travaux de 76 518 € mais aussi des reports en subventions pour un peu plus de 104 000€.

Ensuite, il y a une rubrique en matière de travaux qui est celle de la continuité écologique : les travaux les plus importants sur 2019 sur cette rubrique sont les travaux sur le seuil de l'Aumône.

En 2021/2022 on a l'étude et travaux première phase pour les Iles du Chéran.

Il y avait des choses qui étaient initialement prévues en 2019, qu'on a décalé à 2021/2022 pour les Iles du Chéran, et nous avons également deux grandes enveloppes sur 2021 et 2022 qui concernent en large partie les Iles du Chéran.

En 2019, on a l'étude Dadon pour 72 000€, des travaux sur les invasives qui sont conséquents - 660 000€, on a des études et des travaux sur la morphologie et espaces de mobilité - 24 000€, les zones humides - 121 000€ et en ce qui concerne les digues et ouvrages de protection - 96 000€ pour le versant du Semnoz.

Quand on regarde le total des investissements envisagés par le SMIAC, on est à plus d'un million huit en termes de programmations budgétaires 2019.

Pour les années suivantes, 2020 sera une année de transition qui colle avec le calendrier électoral, et 2021 et 2022, si l'on suit cette feuille de route, on repart sur des cycles d'investissements plus conséquents, notamment pour ce qui relève des Iles du Chéran.

En face de ce million huit de travaux, nous avons 1 million cent de subventions attendues.

La particularité du SMIAC, c'est d'avoir des taux de financement plutôt conséquents qui peuvent aller jusqu'à 85 % sur certaines opérations.

Le SMIAC finance les travaux avec les subventions attendues ; elles sont importantes en 2019 et en 2021/22 avec les Iles du Chéran, et étant donné que la participation annuelle des EPCI de 444 000€ ne permet pas de dégager une capacité d'autofinancement, le complément est l'emprunt.

Nous n'avons pas le choix aujourd'hui avec 444 000€, il n'y a pas d'autofinancement.

Il y a deux types d'emprunts, les emprunts à long terme et des emprunts à court terme.

Pourquoi est-ce qu'on a des emprunt court terme ? Parce que, avec un gros montant de travaux et le fait qu'on ne touche le FCTVA que 2 ans après, plutôt que de s'endetter à long terme on a recours à un emprunt relais sur 2 ans et à réception du FCTVA, on rembourse l'emprunt. Cela évite de mobiliser de l'emprunt à long terme pour rembourser de la TVA qui nous reviendra de toutes façons.

En 2019, les 299 000€ sont la transformation des emprunts à court terme en emprunt sur 10 ans, ce n'est pas du tout un nouvel emprunt.

A retenir, si on résonne en cumul entre 2019 et 2022 on est sur 6,2 K€ de dépenses d'investissement avec quasi 3,8 K€ de subventions attendues en face et 1,590 K€ d'emprunts pour faire l'équilibre. Ce sont des investissements en TTC sur lesquels on récupère la TVA avec 2 ans de décalage.

Si on résonne sur le hors taxe puisque la TVA est récupérée les subventions représentent 72% des travaux, taux intéressant qui est lié aux engagements existants ou à venir du SMIAC.

Donc, il y a peu de capacité d'autofinancement et nécessité de recourir à l'emprunt.

Qui dit emprunt dit remboursement supplémentaire en terme de dette. Si l'on emprunte chaque année sur une durée de 15 ans, la dette du SMIAC mécaniquement augmente

Vous avez en section de fonctionnement également des programmes d'actions qui bénéficient de financements.

On a l'animation avec INTERREG ALCOTRA, l'entretien la restauration et la prévention des inondations, on a du monitoring et acquisitions de données, et on a de la communication de la sensibilisation et valorisation.

Certes des enveloppes annuelles en dépense mais nous avons également des financements et des subventions en section de fonctionnement.

Toujours en fonctionnement, on a deux années 2019 et 2020 où l'on a des programmes d'actions conséquents de 190 000 € et des subventions conséquentes autour de 150 000 €.

Par la suite, en 2021 et 2022, on a beaucoup moins de programmes d'actions sur la section de fonctionnement ; c'est ce qui va impacter et faire des variations sur la section de fonctionnement.

Ce qui est aussi impactant ce sont les charges de personnel. Vous avez les agents du SMIAC, leur coût chargé, et en face les subventions versées en contrepartie des salaires par les différents acteurs.

Vous avez également les équivalents temps plein annuels : on est sur une base de 6 à 7 agents ETP, puis on redescend en dessous de 6 agents en 2023 ceci est lié au départ en retraite du technicien rivière mi 2022 avec une demie année de salaire en 2022, et le salaire qui disparaît en 2023.

Je précise aussi que pour les 3 agents recrutés en 2019, c'est-à-dire un chargé de mission qui sera un contractuel d'une durée de 2 ans et les agents d'entretien de rivière qui sont des contrats aidés, un renouvelable une fois, ce sont des embauches qui ont été budgétées au 1^{er} avril 2019.

Ce ne sera pas forcément le cas compte tenu des délais de recrutement, sur le budget on est toujours par nature un peu prudent d'où intégration les embauches au 1^{er} avril pour ces 3 agents.

Les 4 autres agents sont déjà en poste, le dernier en date étant le chef d'équipe rivière recruté en 2018.

Sur la masse salariale on a une progression en 2020/21 et on a une décroissance en 2022 et 2023.

Quand on projette l'ensemble des charges à financer en fonctionnement par le SMIAC, on retrouve nos charges de personnel, avec 20 000€ de plus parce que j'y ai intégré les indemnités des élus pour avoir la masse salariale dans son ensemble, personnel plus indemnités.

Pour l'entretien de fonctionnement courant, j'ai résonné hors programme d'actions. Cela fait du yoyo d'une année sur l'autre, mais structurellement, en matière de gestion et de siège du SMIAC c'est moins de 80 000€ par an ; en fait ce qui fait du yoyo et qui représente des sommes beaucoup plus importantes, c'est le programme d'actions en section de fonctionnement.

Ce qui va progresser c'est aussi le charge de dette mécaniquement avec les nouveaux emprunts.

2019 et 2020 seront des années plus importantes en terme de charge et 21/22 malgré la progression de la dette cela baisserait compte tenu des programmes d'actions qui diminuent.

Qui dit programme d'actions en baisse dit financement en baisse donc une pointe attendue sur 2020 en terme de dépenses.

Pour couvrir ces dépenses on a bien évidemment en premier lieu les financements extérieurs des organismes et la contribution des EPCI membres du SMIAC.

En 2018, je vous le rappelle 6,33 € sur la base de 37 098 habitants du bassin versant.

En 2019, avec les périmètres de communes nouvelles on est sur une méthode de calcul et de valorisation des habitants un peu différente, c'est-à-dire en fonction des parcelles et du bâti sur les parcelles et il en a été extrapolé un nombre d'habitant.

Auparavant, si 10% de la commune était sur le bassin versant du SMIAC, on appliquait 10% à la population totale de l'EPCI mais sans valider si c'était des habitants qui étaient réellement présents sur le territoire.

Là, c'est une approche basée sur des données physiques cadastrales du bâti mais on n'a pas la finesse et l'exhaustivité du nombre d'habitants, ce sera toujours imparfait, on ne rentre pas dans la construction pour savoir combien d'habitant y habitent.

Ce calcul a forcément des biais mais il arrive à un total de 39 111 habitants quand on l'applique sur l'ensemble du territoire.

Le postulat de départ était une contribution des membres de 444 000€ ; si on applique cette base on arrive à 11,35 € par habitant BV, ce qui donne les contributions suivantes pour Rumilly terre de Savoie 226 00€, pour Grand Annecy 151 287€, pour Grand Chambéry 59 176€ et pour Grand Lac 7084€.

On passe de 235 000 € à 444 000 € avec une ventilation et une méthode de calcul un peu différente.

Quand on ramène à l'habitant total sur le territoire de chaque EPCI - vous savez que l'EPCI peut lever une taxe GEMAPI, ce n'est pas le SMIAC qui peut le faire ; chaque EPCI est libre de la lever dans la limite de 40 € par habitant, c'est le plafond légal...donc, si l'on ramène les contributions au nombre d'habitant total pour Rumilly cela représente 7,35 € par habitant, pour Grand Annecy 0,74€ par habitant, pour Grand Chambéry 0,43 € par habitant et pour Grand Lac 0,10 €.

Ceci est normal que ce soit peu important pour 3des EPCI car il n'y a qu'une partie de leur territoire qui se trouve sur le bassin versant du Chéran.

Si vous voulez avoir le poids de la GEMAPI total, il faudrait additionner toutes les contributions de l'ensemble des bassins versants sur un EPCI.

Le bassin versant du SMIAC ne représente que 40 à 70 ct pour Grand Chambéry et Grand Annecy quand on regarde la population totale.

Quand on projette les recettes de 2019 et 2020, on a deux années où les recettes sont importantes avec beaucoup de programmes d'actions donc beaucoup de financements (Agence de l'Eau, FEDER, CD...).

Les contributions des 4 EPCI est de 444 000 € en 2019. Pour les années suivantes ce sera plus 1,3 % chaque année.

Pourquoi 1,3% ? ceci en raison de la croissance de population sur le territoire. On part de 39111 habitants et on applique une augmentation en fonction des nouveaux habitants qui arriveraient sur le territoire chaque année. C'est uniquement le gain mécanique de la croissance de la population qui fait que l'on augmente de 1,3%.

Quand on regarde les équilibres 2019 avec nos 444 000 € on arrive à faire l'équilibre, mais très vite on n'arrive plus structurellement à équilibrer le budget et à terme, on a un système avec un effet de ciseaux qui ne couvre plus nos dépenses. La contribution ne garantit pas l'équilibre financier dans la durée.

C'est la problématique de ce type de structure. Dans une commune, c'est plus simple, on a une épargne. On a des recettes supérieures aux dépenses ce qui dégage structurellement une épargne et une capacité d'autofinancement.

Ici c'est différent, on a un syndicat qui monte des projets et qui se retourne vers ses membres pour demander une contribution.

Si la contribution est pile, on n'a pas de capacité d'autofinancement. On est dans ce schéma là depuis plusieurs années.

Ce scénario est bâti « au fil de l'eau » : on va consommer nos réserves disponibles en 2019 car le budget primitif est toujours à zéro (dépense = recettes), mécaniquement dans un budget primitif on consomme toujours toutes nos réserves disponibles. C'est l'objet du budget « dépenses = recettes ».

Ensuite on gagne un peu, mais avec le résultat de clôture on a bâti cette prospective pour arriver fin 2022 environ 50 000 € de marge. C'est donc une prospective à minima avec la donnée d'entrée qui est 444 000€ de contribution EPCI.

La conclusion c'est que ce budget 2019 traduit la montée en puissance du SMIAC dans ses compétences parce qu'on a des contributions qui passent de 235 à 444 000€.

On a le recrutement de l'équipe supplémentaire et on a un engagement de programme d'actions en fonctionnement et en investissement pour l'exercice de la compétence GEMAPI.

Le seuil de 444 000€, 11,35€ par habitant du bassin versant, permet de financer les travaux prioritaires dans le cadre du SDAGE hors les travaux sur l'espace Valléen les Iles du Chéran.

Quand je dis hors travaux c'est hors travaux pour 2019 puisque les travaux sont décalés en 2021/2022.

Pour terminer, dans la maquette présentée qui ressemble au budget 2019 qui sera soumis prochainement au vote, le fonctionnement est à l'équilibre avec 850 274€ et l'investissement à l'équilibre avec 2,238 K€ pour un budget par nature et par définition équilibré cela grâce aux excédents reportés.

Le président remercie du travail qui a été fait par Monsieur CHARNAY

Madame Delorme demande pourquoi calculer la contribution sur la base de la population totale de l'EPCI.

Monsieur CHARNAY

Si Grand Annecy décide d'instaurer la taxe GEMAPI, il ne pourra pas y avoir de scission entre les habitants pour le paiement de la taxe, chaque habitant paiera le même montant.

Le Président

Grand Annecy a plusieurs sous-bassins donc s'il y avait la taxe, pour le bassin versant du Chéran chaque habitant paierait 0,74ct, plus une autre somme pour Fier et Lac etc ..

C'est la somme totale de l'ensemble des sous-bassins qui est répartie sur la totalité de la population de Grand Annecy qui ne peut pas sélectionner ses contribuables. Il doit y avoir équité de traitement au niveau de l'EPCI.

Serge Bernard Granger

Quand Rumilly lève la taxe, cela représente 7.35 par habitant pour le bassin versant du Chéran.

Le Président

Le montant proposé est le point d'équilibre qui a été trouvé.

Les travaux reportés les Iles du Chéran ont pour objectif de donner une configuration la plus naturelle possible sur laquelle il n'y aura pas à revenir.

Entre temps il y aura des élections, des EPCI mettront peut-être en place la taxe, les choses seront alors rediscutées.

Monsieur Gilles FRANCOIS

Il y a une forte demande des financeurs pour une structuration par bassin versant, avec une structuration Fier et Lac et Chéran sur l'ensemble du territoire.

On sent bien que l'Agence de l'Eau pousse dans ce sens-là. S'il n'y a pas de structuration il n'y aura plus de subvention.

Président

Cela a été dit clairement le 22 janvier, s'il n'y a pas de structuration par sous-bassin et bassins, il y aura zéro argent de l'Agence.

Aujourd'hui, pour faire l'investissement, qui peut se passer de 50, 60, 80% de subvention ?

Concernant le budget 2019, l'Agence de l'Eau impose également qu'il y ait une visibilité sur plusieurs années. Ceci pour qu'il y ait une cohérence au niveau du périmètre, et cohérence au niveau du pas de temps, c'est-à-dire au moins 3 ans. Cela n'empêche pas de réviser par la suite.

Gilles REY

Concernant les subventions, sont-elles virées régulièrement ?

Quel est le délai européen pour le versement ?

Le Président

Pour l'INTERREG les versements sont réguliers mais il peut y avoir recours à l'emprunt à court terme dans l'attente des subventions.

Le président propose d'entendre Fabio PESCE

Fabio PESCE

Je me présente, Fabio PESCE, du cabinet FORTEA, spécialisé dans les démarches de coopération européennes. Le cabinet est basé à Turin et Lyon et travaille notamment sur les projets Interreg Alcotra France /Italie.

J'interviens pour le projet eau concert pour le SMIAC, pour ce qui concerne la mise en œuvre du projet et coordination avec les partenaires italiens.

Le projet a été monté et approuvé par le programme européen ALCOTRA en 2016, et qui a été mis en œuvre à partir de septembre 2017.

Le SMIAC en tant que chef de file assume la responsabilité de la mise en œuvre du projet avec les partenaires italiens qui ont un bassin versant similaire au votre, le BIM et la Région Piémont qui est la région frontalière.

Le projet mobilise environ 2M € avec un taux de financement de l'Europe de 85% pour l'ensemble des partenaires.

L'objectif est de permettre une coopération entre des organismes et des établissements qui ont des problématiques communes des outils communs et en tout cas des expériences qui peuvent apporter une valeur ajoutée si on les traite de façon partagée.

Dans le cas d'Eau Concert, en Italie, la gestion des bassins versant et cours d'eau est quelque chose de nouveau. Les contrats de rivière, la gestion des équipes au niveau d'un bassin versant est plutôt récent, c'est pour cela que du côté italien avec la BIM, il y a aussi la région qui est en train de

construire sur différents bassins de la Région du piémont le même processus et mettre en place ce mode de gestion.

C'est un projet sur lequel il y a beaucoup d'attente côté italien.

Les italiens ont avancé sur de nombreuses actions ; un bilan intermédiaire montre qu'ils ont déjà atteint 50 % des activités ce qui est normal puisqu'au niveau du délai nous sommes à mi-parcours - ce projet devant s'achever en septembre 2020.

Il y a beaucoup d'attente de la part des partenaires italiens pour réintégrer le SMIAC et poursuivre jusqu'à la fin du projet, comme cela était prévu, et l'Europe veille sur les avancées du projet.

Voilà brièvement ce que je peux vous dire sur ce projet.

Le Président remercie Fabio et demande s'il y a des questions sur le DOB

Le Président propose de passer au vote

Résultat du vote :

Vote à l'unanimité sauf une abstention monsieur Gilles REY.

Monsieur Gilles REY explique pourquoi il s'abstient.

Ce qui m'inquiète est la prévision à 4/5 ans, nous décidons une prospective et il se peut que l'on se trompe.

Madame Delorme demande s'il s'agit de voter le Budget sur plusieurs années.

Matthieu Charnay

Il s'agit de voter le DOB 2019 ce qui veut dire que le budget devrait être voté prochainement conformément au DOB.

Monsieur Jean Luc Rossillon

S'il n'y a pas de modification, le budget devrait être voté conformément au DOB.

Matthieu CHARNAY

Dans le cadre d'un débat d'orientation budgétaire c'est tout à fait normal de présenter les orientations sur plusieurs années. Le vote du budget c'est autre chose.

Serge BERNARD GRANGER

C'est n'est pas non plus le vote d'un PPI, le PPI est juste une information.

Monsieur REGAIRAZ

Je rajoute simplement une petite chose. Concernant grand Chambéry il y a eu des discussions entre les agglomérations, je tiens à remercier Serge PETIT et les Vice-présidents qui ont travaillé, mais

simplement dire, que sur la façon de faire des deux agglomérations respectives, qu'elle a été un peu décevante ; il faudra que chacun prenne sa part de responsabilité... Le Chéran on le connaît ... il peut être très vivace. Un jour, et je ne l'espère vraiment pas, les seuils céderont. Le SMIAC a fait le nécessaire pour 'empêcher cela, ce ne sera pas faute de l'avoir dit !

Le président remercie l'assemblée pour leur confiance et du travail qui a été réalisé.

Il rappelle la date du vote du budget qui est prévue le 20 mars à 20 heures à Cusy et tout de suite après le budget il sera proposé le vote des statuts.

La séance est close à 22 heures.

Le secrétaire de séance

Le président du SMIAC

Monsieur Jean-Luc ROSSILLON

Serge Petit



